

## RÉSUMÉ

1. Depuis son précédent examen en 2014, la Mongolie a de manière générale maintenu un régime commercial ouvert, et son économie a progressé entre 2014 et 2019. En 2019, l'économie a enregistré une croissance de 5,1%, le solde budgétaire s'est amélioré et une hausse des réserves et du PIB par habitant a été enregistrée. Cependant, en raison de la pandémie de COVID-19, les exportations ont reculé de 40% en glissement annuel au cours du premier trimestre de 2020 et l'économie s'est contractée de 9,7% au cours du premier semestre. L'inflation a augmenté lentement en raison de la hausse des prix des produits alimentaires et des services publics. Le taux de chômage a diminué depuis 2016 et s'établissait à 7,8% en 2018. Les exportations, les importations et l'IED ont connu une hausse entre 2017 et 2019. Entre 2012 et 2019, la Mongolie est passée de la 108<sup>ème</sup> à la 92<sup>ème</sup> place dans le classement mondial selon l'Indice de développement humain du Programme de développement des Nations Unies. En termes de valeur ajoutée, la part des services dans le PIB a diminué depuis 2016 pour s'établir à 44,8% du PIB en 2019. La part du secteur minier a augmenté depuis 2015 (26,0% du PIB en 2019), et celle du secteur manufacturier a atteint 10,5% du PIB. La part des services a augmenté depuis 2017 pour atteindre 53,1% de l'emploi total en 2019, tandis que la part de l'agriculture a diminué pour tomber à 25,3%.

2. La pandémie de COVID-19 a créé des besoins urgents en termes de budget et de balance des paiements. Pour faire face à la pandémie, la Mongolie a adopté un ensemble de mesures d'aide le 9 avril 2020 afin de soutenir les personnes touchées par le ralentissement économique. Le montant total des mesures budgétaires adoptées par le gouvernement est estimé à environ 8,9% du PIB. Sur la plan de la politique monétaire, la Banque de Mongolie (banque centrale) a acheté des obligations afin de contribuer au financement d'un système d'allègement des dettes pour les personnes âgées, a repris les achats de titres adossés à des hypothèques et a octroyé aux banques des prêts à court terme à taux zéro.

3. Le déficit du compte courant de la Mongolie a augmenté entre 2017 et 2019. La principale destination des exportations du pays est la Chine, et les principaux produits d'exportation sont les minéraux; cette structure est restée en grande partie inchangée depuis le précédent examen. En 2019, les importations se composaient principalement de machines et matériel électriques, de matériel de transport et de combustibles minéraux; la part du matériel de transport a augmenté entre 2013 et 2019. Au cours de la même période, les parts de la Chine, du Japon et de la Fédération de Russie dans les importations mongoles ont augmenté, tandis que celles de l'Union européenne, de la République de Corée et des États-Unis ont diminué. Les autorités ont toujours l'objectif d'exploiter les gisements de minéraux stratégiques tout en diversifiant les produits d'exportation afin que le pays soit moins tributaire des ressources minérales.

4. La Mongolie a mis en place un certain nombre de programmes nationaux relatifs à la politique commerciale, dont le Plan d'action du gouvernement 2016-2020, la Vision de développement durable de la Mongolie 2030 et le Plan d'action du gouvernement 2020-2024. En 2019, le Conseil de promotion des exportations, présidé par le Ministère des affaires étrangères, a été créé pour coordonner les activités intersectorielles. Le Ministère des affaires étrangères est chargé de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre globale de la politique commerciale. Plusieurs autres ministères et organismes gouvernementaux sont aussi chargés de différents aspects de la politique commerciale.

5. Membre de l'OMC depuis 1997, la Mongolie a ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges en 2016 et a pris des mesures pour participer aux initiatives plurilatérales de l'Organisation. Dans le cadre de son accession à l'OMC, elle a pris des engagements concernant l'Accord sur les marchés publics, et dispose du statut d'observateur auprès du Comité des marchés publics depuis 1999. En 2018, elle a pris des mesures en vue d'accéder à l'Accord relatif au commerce des aéronefs civils. La Mongolie n'a jamais recouru au mécanisme de règlement des différends de l'OMC. Si elle a présenté certaines notifications importantes concernant les règles d'origine, les obstacles techniques au commerce et les accords de libre-échange, il reste des notifications en suspens, notamment en ce qui concerne l'évaluation en douane, les restrictions quantitatives, les formalités de licences d'importation et l'agriculture.

6. Au cours de la période considérée, la Mongolie a conclu ses deux premiers accords de libre-échange: un accord de partenariat économique avec le Japon, entré en vigueur en 2016, et l'Accord commercial Asie-Pacifique (APTA), qui devrait entrer en vigueur pour la Mongolie en janvier 2021. Ces accords marquent une rupture par rapport à la politique commerciale menée

jusqu'ici par la Mongolie, qui reposait essentiellement sur l'accord multilatéral de l'OMC. L'accord de partenariat économique est complet, avec une longue période de mise en œuvre qui s'étend jusqu'en 2036. L'APTA devrait réduire les obstacles tarifaires de 30% sur quelque 10 000 produits destinés à l'exportation; parallèlement, la Mongolie a réduit les droits d'importation sur 366 lignes tarifaires au niveau des positions à six chiffres du SH. Elle a aussi conclu l'Accord sur la transparence pour les questions liées au commerce international et à l'investissement avec les États-Unis, qui est entré en vigueur en mars 2017.

7. La Mongolie considère que l'investissement étranger direct (IED) est important pour son développement et elle a récemment mis en place des initiatives afin d'accroître les investissements étrangers et intérieurs, de restaurer la confiance des investisseurs étrangers et de créer un contexte juridique favorable à ceux-ci. En 2016, l'Agence nationale de développement (NDA) a été désignée comme l'organisme public responsable des questions d'investissement; elle a créé en 2019 le centre unique de services pour faciliter la fourniture de services publics aux investisseurs. Le cadre juridique relatif à l'investissement, y compris la Loi de 2013 sur l'investissement, les accords bilatéraux d'investissement et les restrictions relatives aux investissements, n'ont pas considérablement changé. Le Conseil de la protection des investisseurs a été créé en 2016; il est chargé de garantir les droits et les intérêts des investisseurs. La Mongolie encourage activement l'investissement dans certains secteurs, tels que les technologies innovantes et les secteurs de transformation en aval. Elle offre des incitations fiscales et non fiscales pour attirer les investisseurs potentiels. Au cours de la période à l'examen, les flux entrants d'IED ont augmenté. L'IED se concentrait principalement dans les activités extractives.

8. La Loi douanière de 2008 et la Loi de 2008 sur les droits de douane et les taxes douanières restent les principaux textes législatifs régissant les questions douanières. Elles ont été révisées au cours de la période considérée afin d'être harmonisées avec d'autres textes législatifs destinés à mettre en place le système de guichet unique, l'échange de données électroniques et les décisions anticipées. Depuis 2010, le système d'information douanière informatisé (CAIS) est utilisé comme principal système pour le dédouanement électronique des marchandises. En 2016, un projet a été lancé pour développer un nouveau CAIS et mettre en place une nouvelle application de guichet unique.

9. Étant enclavée, la Mongolie accorde une grande importance aux travaux relatifs à la facilitation des échanges à l'OMC, puisqu'elle est tout particulièrement concernée par les questions relatives au transit et à la coopération aux frontières. Elle a activement pris part à la phase de négociation de l'AFE et a entrepris de rationaliser et de simplifier les réglementations et les procédures aux frontières. Un certain nombre de mesures de facilitation des échanges ont été mises en œuvre, y compris concernant la gestion des risques, les systèmes de paiement électronique, le programme d'opérateurs économiques agréés et la coopération douanière. La Mongolie s'est engagée à mettre en œuvre 15 engagements des catégories B et C d'ici 2020; en septembre 2020, 6 avaient été mis en œuvre.

10. Les règles relatives à l'évaluation en douane sont énoncées dans la Loi de 2008 sur les droits de douane et les taxes douanières et n'ont pas subi de modification importante. La Mongolie a six méthodologies différentes de détermination de la valeur en douane, lesquelles correspondent dans une large mesure à celles figurant dans l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane. La valeur transactionnelle reste la principale méthode d'évaluation (84% des déclarations en 2019). La Loi fournit aussi le cadre principal relatif aux règles d'origine; une décision du gouvernement de 2016 a été appliquée pour préciser davantage les procédures et les modifier afin de mettre en œuvre les règles dans le cadre de l'accord avec le Japon.

11. Le régime tarifaire de la Mongolie n'a pas beaucoup évolué, le taux moyen global ayant connu une légère hausse, passant de 5% en 2013 à 5,3% en 2020, principalement du fait de l'augmentation des droits de douane frappant les spiritueux et le tabac. Il existe toujours un écart notable avec les consolidations dans le cadre de l'OMC, qui s'élèvent à 17,6% en moyenne, ce qui donne à la Mongolie une marge de manœuvre en matière d'augmentation des droits de douane mais réduit en parallèle la prévisibilité du régime tarifaire. La Mongolie prévoit de nombreuses exemptions de droits, dont le nombre a augmenté au cours de la période à l'examen, notamment des exemptions temporaires appliquées récemment aux produits médicaux en réponse à la pandémie de COVID-19. Le nombre de lignes tarifaires soumises à prohibitions ou à restrictions est passé de 3 à 111.

12. Parmi les autres impositions à l'importation figurent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les droits d'accise. Le taux de la TVA n'a pas été modifié, demeurant à 10% pour la plupart des marchandises et services; les exportations bénéficient toutefois d'un taux nul. Des droits d'accise sont appliqués aux boissons alcooliques, au tabac, à l'essence, au carburant diesel, aux véhicules de transport de personnes et à différents types de produits et d'activités relatifs aux jeux et aux jeux de hasard. Les taux d'accise appliqués à la plupart des produits ont considérablement augmenté. En outre, si certains taux ont été harmonisés entre les produits importés et les produits nationaux, des taux différents restent appliqués à l'essence, au carburant diesel et aux véhicules de transport de personnes. Comme pour les droits de douane, il existe plusieurs dispositions ou mesures d'incitation prévoyant des exemptions de la TVA pour des secteurs ou des produits.

13. La Mongolie continue d'appliquer des prohibitions et des restrictions à l'importation, ou des prescriptions en matière de licences. Un grand nombre d'entre elles découlent des obligations contractées dans le cadre de conventions internationales, telles que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflits armés et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Une nouvelle mesure imposant des licences d'importation pour les armes à feu a été approuvée et est entrée en vigueur en 2015.

14. La Mongolie ne dispose d'aucune législation concernant les mesures antidumping, compensatoires ou de sauvegarde. Elle a créé un groupe de travail chargé d'élaborer une réglementation dans ce domaine, et un règlement sur les sauvegardes est en cours de rédaction. L'accord conclu avec le Japon contient des dispositions sur les mesures correctives commerciales, lesquelles permettent pour l'essentiel aux parties d'appliquer les accords de l'OMC dans ce domaine ou une mesure de sauvegarde bilatérale.

15. Les exportations sont traitées via le système CAIS, comme c'est le cas pour le dédouanement des importations; des modalités de dédouanement accéléré sans papier sont en place pour les exportations de charbon. La Mongolie applique toujours des droits à l'exportation (150 000 MNT/m<sup>3</sup>) sur cinq catégories de produits du bois, ainsi que des taxes à l'exportation (1 500 MNT/pièce) sur certaines peaux de chèvres. Un certain nombre de marchandises font l'objet de prohibitions ou de restrictions à l'exportation, la plupart découlant de l'adhésion de la Mongolie à des accords internationaux. En 2018, le gouvernement a élaboré le Programme national d'exportation, un instrument d'action qui vise à soutenir la recherche sur les produits prioritaires pouvant être exportés ainsi que la commercialisation de ces produits, en particulier les produits non miniers.

16. La Mongolie dispose de programmes de subvention ou d'incitation dans plusieurs secteurs, y compris dans l'agriculture et le secteur manufacturier, et pour les petites et moyennes entreprises (PME). Elle ne subventionne pas les exportations de produits agricoles. La pandémie de COVID-19 a poussé le gouvernement à soutenir le secteur du cachemire, et il existe un certain nombre de fonds de développement. La Mongolie prévoit aussi des allègements fiscaux, des mesures d'incitation et des exonérations de droits ou de la TVA pour certains secteurs ou pour les entreprises menant des activités dans des zones franches.

17. Dans le domaine des normes et des prescriptions techniques, la principale loi sur les normes, les règlements techniques, l'accréditation et l'évaluation de la conformité a été révisée et remplacée, une nouvelle liste des produits et services soumis à une évaluation de la conformité obligatoire a été publiée et une nouvelle loi sur la métrologie a été adoptée. En 2016, le Programme national sur la qualité a été établi pour améliorer le cadre juridique et développer un système d'infrastructure qualité, et un règlement technique a été mis en œuvre pour les boissons alcooliques importées. En juillet 2020, plus de 6 500 normes et règlements techniques étaient enregistrés. La Mongolie a soumis cinq notifications OTC au cours de la période considérée.

18. Le régime SPS de la Mongolie a connu des difficultés, mais a continué d'être amélioré. Par exemple, les prescriptions et les pratiques SPS ne sont pas pleinement harmonisées avec les normes SPS internationales, on observe un manque d'inspections fondées sur les risques et on constate que les systèmes de réglementation et d'essai nécessitent des investissements et des améliorations. Une grande partie des lois relatives aux questions SPS sont en place depuis de nombreuses années et n'ont connu que peu de modifications, même si de nouvelles lois sur la santé animale, l'enrichissement des produits alimentaires et les produits alimentaires biologiques ont été promulguées récemment. La Mongolie prévoit de lancer plusieurs initiatives afin d'améliorer

l'environnement SPS, y compris l'établissement d'un système d'information électronique pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la mise en place d'un système concernant l'origine de l'élevage, la mise en conformité de la structure vétérinaire actuelle avec les normes internationales et l'introduction de mesures pour prévenir les maladies contagieuses. La Mongolie n'a présenté aucune notification SPS au cours de la période considérée.

19. La principale législation relative à la concurrence reste la Loi sur la concurrence de 1993, telle que modifiée. La Direction de la concurrence et de la protection des consommateurs (AFCCP) de la Mongolie est le seul organisme autorisé à enquêter sur des pratiques anticoncurrentielles présumées et est chargée de la réglementation des prix des monopoles naturels. En février 2020, 151 entreprises détenant un monopole naturel exerçaient des activités dans divers secteurs. L'AFCCP coopère au niveau international avec plusieurs autres autorités chargées de la concurrence pour répondre aux préoccupations.

20. La participation de l'État dans les entreprises reste courante malgré plusieurs initiatives de privatisation prises ces dernières années, et certaines entreprises ont été nationalisées. Au cours de la période considérée, le principal objectif du gouvernement était l'amélioration du cadre réglementaire et juridique et de la gestion et de la gouvernance des entreprises d'État. En 2016, l'Organisme d'exécution public chargé de la coordination des politiques en matière de propriété d'État a été créé pour gérer les actifs publics des entreprises appartenant à l'État. En juillet 2020, la Mongolie comptait 105 entreprises d'État, principalement dans les secteurs de l'énergie, des industries extractives et des transports.

21. La Loi mongole sur les marchés publics, adoptée en 2011 et modifiée ultérieurement, réglemente toutes les étapes du processus de passation des marchés. Les modifications les plus récentes sont entrées en vigueur en 2019 et ont apporté d'importants changements au processus de passation des marchés publics: i) en mettant en œuvre une procédure de passation des marchés soumise à des conditions préalables et un concept de "marchés publics verts"; ii) en clarifiant les rôles et les responsabilités des inspecteurs chargés de la passation des marchés; et iii) en prévoyant une condition supplémentaire concernant la perte des garanties d'offres. Aucune donnée n'est disponible au sujet de la participation des fournisseurs étrangers aux marchés publics.

22. En 2015, la Mongolie a adopté la Stratégie nationale pour le développement de la propriété intellectuelle. La Loi sur les brevets a été modifiée en septembre 2016. Le Parlement a adopté le 23 janvier 2020 la Loi sur la propriété intellectuelle, qui vise à résoudre les chevauchements, les conflits et d'autres problèmes dans les lois existantes en matière de propriété intellectuelle; il était prévu qu'elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2020. S'agissant des moyens de faire respecter les droits, la Loi relative aux infractions est entrée en vigueur en 2017. Le Département de l'Office mongol de la propriété intellectuelle (IPOM) chargé du contrôle de l'application des lois a pour tâche de faire respecter les lois relatives aux DPI conformément à la Loi relative aux infractions. Depuis 2013, le Département a traité 1 414 affaires et constaté 1 230 atteintes aux DPI.

23. Malgré les conditions climatiques difficiles du pays, l'agriculture joue depuis longtemps un rôle important dans l'économie, l'emploi et le commerce de la Mongolie. Au cours de la période considérée, le secteur représentait entre 11% et 13% du PIB et entre 25% et 30% de l'emploi. Les principaux produits agricoles exportés sont le cachemire, la viande de cheval et les préparations et conserves de viande. Les produits du tabac restent les principaux produits importés. Les mesures de la Mongolie dans le secteur agricole sont notamment les suivantes: droits de douane (7% en moyenne, avec des crêtes tarifaires allant jusqu'à 40% (produits du tabac)); restrictions quantitatives sur une liste de 33 produits alimentaires stratégiques; soutien interne et subventions; et incitations et allègements fiscaux. Un certain nombre de politiques et de programmes gouvernementaux ont été mis en place ces dernières années dans le but d'accroître la production agricole et d'améliorer la compétitivité et l'efficacité du secteur. En 2013, la Bourse mongole des produits agricoles a été créée pour améliorer l'offre et le commerce des produits agricoles, en particulier du cachemire.

24. Les industries extractives sont le principal secteur de l'économie. Depuis 2014, la production a progressé pour presque tous les produits miniers. Cependant, le secteur a souffert de la chute globale de la demande et des prix, conséquence des effets de la pandémie de COVID-19. Le charbon et le cuivre constituent les principaux produits exportés. La Chine et la Fédération de Russie sont les principales destinations des exportations de produits minéraux de la Mongolie. Plus de 95% du charbon produit a été exporté vers la Chine en 2019. Seules les personnes morales constituées en

sociétés en Mongolie peuvent demander une licence pour l'exploration minière. Il existe une différence de traitement entre les entités nationales et étrangères en ce qui concerne les droits fonciers et les entreprises publiques étrangères investissant dans une entreprise opérant dans le secteur des industries extractives sont tenues d'obtenir une autorisation préalable si elles acquièrent 33% ou plus de ses parts. La principale modification qu'a connue la législation minière a été une série de modifications apportées à la Loi sur les minéraux en mars 2019, qui visaient à combler les lacunes du régime de taxes et de redevances, appliqué de la même manière aux entreprises nationales et aux entreprises détenues par des intérêts étrangers. La Loi sur le pétrole dispose que l'exploration pétrolière et la production de pétrole brut sont soumises à un régime spécifique distinct du régime minier général; les activités d'exploration sont menées dans le cadre d'un accord de partage de la production conclu avec l'Administration des ressources minérales et du pétrole. La production croissante de pétrole brut de la Mongolie est presque entièrement exportée car le pays ne dispose pas d'installations de raffinage. La Mongolie importe la totalité de ses produits raffinés de pays voisins.

25. Selon les autorités, plus de 90% de la population a accès à l'électricité à des prix abordables. La part des importations d'électricité dans l'approvisionnement en Mongolie a augmenté, passant de 7% en 2012 à 20% en 2019. D'un point de vue opérationnel, le secteur est dégroupé. La propriété et la gestion des centrales utilisant des sources d'énergie renouvelables sont partiellement privatisées et ouvertes aux investissements étrangers; le reste du secteur est détenu et géré par la puissance publique. Le système énergétique de la Mongolie fait face à des difficultés en termes de capacité et d'environnement, raison pour laquelle les autorités prévoient une réforme et une expansion.

26. Le secteur manufacturier a connu une forte croissance, la valeur de la production brute étant passée de 3,2 milliards de MNT en 2013 à 9,9 milliards de MNT en 2019. Une grande partie de cette croissance provient du secteur des produits alimentaires et des boissons, et de ceux de la coke, des produits chimiques et des produits minéraux. En termes d'échanges, les produits minéraux sont les principaux produits exportés. La politique générale du gouvernement vise à renforcer la compétitivité et à promouvoir le développement d'un programme relatif à la "production nationale" accordant la priorité à la production destinée à l'exportation et à la fabrication de produits destinés à remplacer les importations. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement soutient le secteur manufacturier au moyen d'un certain nombre de mesures et d'incitations, et d'un certain nombre de programmes ou de politiques sectoriels, tels que le Programme cachemire.

27. La Mongolie a adopté ou modifié de nombreux règlements concernant les services bancaires, dont un nouveau règlement sur l'octroi des licences. Le secteur bancaire est ouvert à l'investissement étranger; à ce jour, aucune banque étrangère n'est établie en tant que filiale, succursale ou bureau de représentation. Une compagnie étrangère ou un citoyen étranger souhaitant devenir actionnaire d'une compagnie d'assurance mongole doit satisfaire aux mêmes exigences qu'une compagnie mongole ou qu'un citoyen mongol. La Mongolie a pris des engagements partiels au titre de l'AGCS pour les services bancaires; ces engagements ont été élargis aux activités de crédit-bail dans le cadre de son accord avec le Japon. Elle a aussi souscrit des engagements sans limitation concernant l'assurance, la réassurance et l'assurance des transports pour les trois premiers modes de fourniture au titre de l'AGCS; elle a renouvelé ces engagements dans son accord avec le Japon.

28. S'agissant du secteur des télécommunications, le taux de pénétration des services de ligne fixe est peu élevé, ce qui reflète la popularité des services mobiles. L'État détient 94,7% de l'opérateur fixe historique et 100% d'une entreprise de réseau de télécommunication. Le principal opérateur de téléphonie mobile est contrôlé par des intérêts étrangers. Certains services, y compris les services de ligne fixe, Internet, la location de lignes et certains services mobiles, sont entièrement libéralisés. La réglementation relative aux télécommunications de la Mongolie autorise le dégroupage de la boucle locale. Il n'y a aucun texte législatif concernant la portabilité des numéros. Les frais d'interconnexion sont basés sur les coûts. Les services individuels de téléphonie mobile vocale et les services de télévision par satellite font l'objet d'une réglementation des prix. Des obligations de service universel existent pour plusieurs services, dont les services de téléphonie vocale. La Mongolie a pris des engagements concernant les services de télécommunications à valeur ajoutée au titre de l'AGCS et de son accord conclu avec le Japon.

29. Le marché intérieur de l'aviation est peu développé et comprend principalement des vols entre Oulan-Bator et d'autres villes principales. L'investissement étranger dans les compagnies aériennes

nationales n'est pas plafonné. La Mongolie compte 17 aéroports exploités sous licence, y compris un aéroport international. L'autorité chargée de l'aviation commerciale a un monopole de fait sur les services d'escale; les compagnies aériennes peuvent toutefois fournir ces services elles-mêmes. Il y a 16 opérateurs de services d'entretien, de réparation et de révision, dont neuf sont des entreprises étrangères. Il n'y a pas de réglementation spécifique régissant les services informatisés de réservation et la vente et la commercialisation de billets d'avion par les compagnies aériennes; ces activités sont entièrement ouvertes à l'investissement étranger. Le gouvernement prévoit de privatiser partiellement la Compagnie mongole de transport aérien civil (MIAT), détenue à 100% par l'État. La Mongolie a 39 accords bilatéraux de transport aérien, applique une politique de libéralisation progressive et encourage le partage de code avec sa compagnie aérienne nationale. Il n'y a pas de politique spécifique concernant les vols cargo, et la politique relative aux vols affrétés est basée sur la réciprocité.

30. La Mongolie dépend fortement du réseau ferroviaire pour le transport de marchandises et en particulier pour l'exportation de ressources minérales. La Loi de 2007 sur le transport ferroviaire dispose que l'infrastructure ferroviaire dont on considère qu'elle joue un rôle particulièrement important pour l'économie du pays et pour la société peut être soit entièrement détenue ou majoritairement contrôlée par l'État, soit transférée à l'État après un délai donné.

31. Depuis le début des années 2000, la politique gouvernementale des transports routiers est axée sur la construction de cinq axes nord-sud et d'un axe est-ouest. Les licences pour le transport de passagers et de fret sont délivrées suivant le principe de traitement national. Il existe des directives administratives facultatives concernant la manière de déterminer les prix du fret. La Mongolie a un réseau de 11 accords bilatéraux sur les transports routiers, qui réglementent à la fois le transport de marchandises et de passagers.

32. Bien que la Mongolie soit un pays sans littoral, elle a établi en 1999 un registre maritime ouvert, aucune exigence de nationalité ne s'appliquant ni pour la propriété ni pour l'équipage, y compris les officiers. En 2018, la flotte battant pavillon mongol représentait 0,03% de la flotte mondiale. La Mongolie n'a pris aucun engagement concernant les services de transport dans le cadre de l'AGCS.

33. Le principal texte de loi régissant le tourisme est la Loi sur le tourisme, qui a été adoptée par le Parlement en 2000. Cette loi définit un régime d'accès au marché ouvert, qui encourage l'investissement, et notamment l'investissement étranger. Au cours de la période à l'examen, le gouvernement a promu l'exonération de plusieurs taxes afin de stimuler l'investissement étranger. Le secteur a été frappé de plein fouet par la pandémie de COVID-19; en réponse, le gouvernement a adopté des mesures d'aide provisoires, comme l'exonération des cotisations d'assurance sociale et de l'impôt sur les revenus, et l'octroi d'une aide aux employés des entreprises affectées.